

ASSEMBLÉE NATIONALE28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 625

présenté par
Mme Thill et M. Brindeau

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« et professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains parents accordent une importance exagérée à la génétique. Dans certains pays, les parents peuvent choisir sur catalogue le donneur et sélectionner des critères très précis. Ces parents peuvent croire par exemple que si le donneur est professeurs de mathématiques, leur enfant sera forcément très bon en mathématiques, cela s'appelle « l'eugénisme positif ».

Il est à craindre que si les parents ont accès à la profession du donneur, l'enfant risque d'être élevé en tenant compte des capacités qu'ils pensent innées et acquises du donneur.

Il est préférable que l'enfant puisse se développer sans idée préconçue de ses capacités afin qu'il ait le droit à un avenir ouvert